



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-Terre, le 4 mai 2020

COVID-19

Point de situation sur l'activité partielle et les secteurs concernés

Au 4 mai, plus de **8450 établissements ont été autorisés** à mettre en œuvre l'activité partielle sur la Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

Ces autorisations concernent **51 734 salariés** pour **23,3 millions d'heures** potentiellement chômées.

<i>demandes validées</i>	Nb Ets	Effectif salariés	Heures demandées
GUADELOUPE	6 826	43 244	19 209 685
SAINT-MARTIN	1 042	4 778	2243 863
SAINT-BARTHELEMY	587	3 712	1856 689

Pour la **Guadeloupe**, 5 secteurs représentent 73% des effectifs autorisés :

- Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles : 21%
- Activités de services administratifs, financiers et autres : 19%
- Construction : 11%
- Hébergement et restauration : 11%
- Industrie manufacturière : 9%

Pour **Saint-Martin**, 5 secteurs représentent 80% des effectifs autorisés :

- Hébergement et restauration : 26%
- Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles : 17%
- Activités de services administratifs, financiers et autres : 17%
- Construction : 14%
- Industrie manufacturière : 7%

Pour **Saint-Barthélemy**, 5 secteurs représentent 78% des effectifs autorisés :

- Hébergement et restauration : 35 %
- Construction : 24 %
- Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles : 16 %
- Activités de services administratifs, financiers et autres : 8 %
- Industrie manufacturière : 5 %

Au 4 mai, **13,7 millions d'euros ont été mis en paiement** au bénéfice de 5 924 établissements et 26 861 salariés ; cela représente 90% des demandes d'indemnisations saisies par les entreprises (et 70% des autorisations : 30% n'ont donc pas fait de demande de paiement).